

20 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20260415-2026-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAI VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Convocations en date du 8 avril 2026

Délibération n° 2026-34

Objet : Election du Président

Le 15 avril 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano, salle des délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Félix BENEDETTI	x			Christophe MONDOLONI	x		
Céline BIANCARELLI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI		x		Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI	x		
Michel COLONNA		x		Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA	x		
François-Dominique DE PERETTI	x			Joseph PUCCI	x		
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI		x	
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI	x			Antoine ROCCA	x		
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO	x		
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI	x		
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

36 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 5 : Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Pianelli-Casanova Angélique ; Biancarelli Céline a donné procuration à Mondoloni Christophe ; Canetti Caroline a donné procuration à Tramoni Laurent ;

Colonna Michel a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste ; Ricci Bianchini Anne a donné procuration à Benedetti Paul-Félix .

Absents non représentés : 0

Délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2026 : n°2026-34

Objet : Election du Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-10-08-00002 en date du 8 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

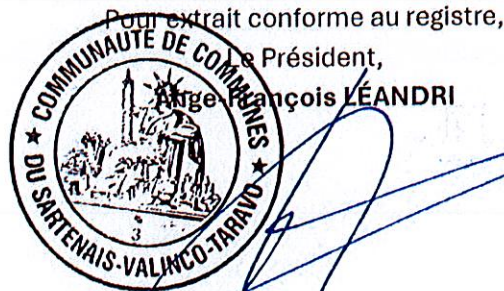
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer Ange-François LEANDRI Président de la communauté et le déclare installé.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Convocations en date du 8 avril 2026

Délibération n° 2026-35

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

Le 15 avril 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartonais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano, salle des délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Félix BENEDETTI	x			Christophe MONDOLONI	x		
Céline BIANCARELLI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI		x		Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI	x		
Michel COLONNA		x		Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA	x		
François DE PERETTI	x			Joseph PUCCI	x		
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI		x	
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI	x			Antoine ROCCA	x		
Domínique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO	x		
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI	x		
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

36 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 5 : Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Pianelli-Casanova Angélique ; Biancarelli Céline a donné procuration à Mondoloni Christophe ; Canetti Caroline a donné procuration à Tramoni Laurent ;

Colonna Michel a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste ; Ricci Bianchini Anne a donné procuration à Benedetti Paul-Félix.

Absents non représentés : 0

Délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2026 : n°2026-35

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-10-08-00002 en date du 8 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

A l'unanimité,

DECIDE

De fixer le nombre de vice-présidents à onze (11) et les autres membres du bureau seront au nombre de deux (2).

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Angé François LÉANDRI



20 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20260415-2026-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAI VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Convocations en date du 8 avril 2026

Délibération n° 2026-36

Objet : Election des vice-présidents

Le 15 avril 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano, salle des délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Félix BENEDETTI	x			Christophe MONDOLONI	x		
Céline BIANCARELLI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI		x		Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI	x		
Michel COLONNA		x		Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA	x		
François DE PERETTI	x			Joseph PUCCI	x		
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI		x	
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI	x			Antoine ROCCA	x		
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO	x		
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI	x		
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

36 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 5 : Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Pianelli-Casanova Angélique ; Biancarelli Céline a donné procuration à Mondoloni Christophe ; Canetti Caroline a donné procuration à Tramoni Laurent ;

Colonna Michel a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste ; Ricci Bianchini Anne a donné procuration à Benedetti Paul-Félix.

Absents non représentés : 0

Délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2026 : n°2026-36

Objet : Election des vice-présidents

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-10-08-00002 en date du 8 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Laurent TRAMONI, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé,

De proclamer José-Pierre MOZZICONACCI, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président et le déclare installé,

De proclamer Vincent MICHELETTI, conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président et le déclare installé,

De proclamer Jean-Yves LEANDRI, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé,

De proclamer Jean PERENEY, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé,

De proclamer Paul-Joseph CAITUCOLI, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer François PAOLINI, conseiller communautaire, élue 7^{ème} vice-présidente et la déclare installée,

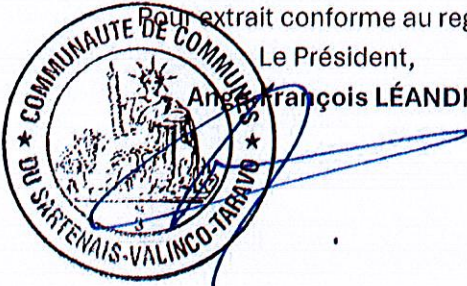
De proclamer Jean-Charles PAOLI, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président et le déclare installé,

De proclamer Jacques NICOLAI, conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président et le déclare installé,

De proclamer Mathias COSTANZO, conseiller communautaire, élu 10^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Patrice ISTRIA, conseiller communautaire, élu 11^{ème} vice-président et le déclare installé.

Reçu, extrait conforme au registre,
Le Président,
Ange François LÉANDRI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

20 AVR. 2026

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Convocations en date du 8 avril 2026

Délibération n° 2026-37

Objet : Election des membres du bureau non vice-présidents

Le 15 avril 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenaïs Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano, salle des délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Félix BENEDETTI	x			Christophe MONDOLONI	x		
Céline BIANCARELLI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI		x		Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI	x		
Michel COLONNA		x		Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA	x		
François DE PERETTI	x			Joseph PUCCI	x		
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI		x	
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI	x			Antoine ROCCA	x		
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO	x		
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI	x		
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

36 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 5 : Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Pianelli-Casanova Angélique ; Biancarelli Céline a donné procuration à Mondoloni Christophe ; Canetti Caroline a donné procuration à Tramoni Laurent ;

Colonna Michel a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste ; Ricci Bianchini Anne a donné procuration à Benedetti Paul-Félix.

Absents non représentés : 0

Délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2026 : n°2026-37

Objet : Election des membres du bureau non vice-présidents

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-10-08-00002 en date du 8 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- François-Dominique DE PERETTI ;
- Jean-Baptiste OLLANDINI.

Et les déclare installés.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

François LÉANDRI



Pour l'autorité compétente par délégation

Effectif du conseil
communautaire

41

Nombre de conseillers en
exercice

41

Nombre de conseillers
présents

36

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
SARTENAI VALINCO TARAVO


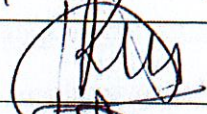

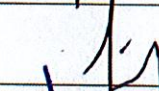
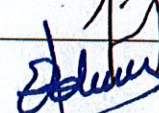
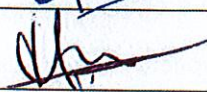
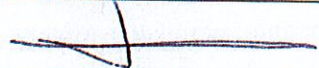
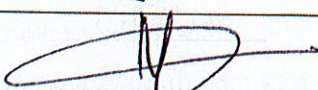
PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU
BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 15 du mois d'avril à 14 heures30 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo.

Étaient présents les conseillers communautaires :

Nom — Prénom	Commune	Signature
Mme ANDRÉANI Marie-Ange	Olimeto	
M. BARTOLI Paul-Marie	Propriano	
M. BENEDETTI Paul-Félix	Sartène	
Mme BIANCARELLI Céline	Sartène	
M. CAITUCOLI Paul-Joseph	Argiusta-Moriccio	
Mme CANETTI Caroline	Sartène	
Mme CESARI Rose-Marie	Sollacaro	
Mme CLAUS Cécile	Sartène	
M. COLONNA Michel	Propriano	
M. COSTANZO Mathias	Grossa	

M. DE PERETTI François <i>Dominique</i>	Sartène	<i>[Signature]</i>
Mme DUVAL Santa	Propriano	<i>[Signature]</i>
Mme ETTORI Ghislaine	Propriano	<i>[Signature]</i>
M. FAGGIANI Alain	Propriano	<i>[Signature]</i>
M. FILONI Dominique	Olmeto	<i>[Signature]</i>
M. GIACOMONI Michel	Foce-Bilzese	<i>[Signature]</i>
M. ISTRIA Patrice, Simon	Moca-Croce	<i>[Signature]</i>
M. LEANDRI Ange-François	Propriano	<i>[Signature]</i>
M. LEANDRI Jean-Yves	Granace	<i>[Signature]</i>
M. LUCCHINI Emmanuel	Sartène	<i>[Signature]</i>
M. MICHELETTI Vincent	Casalabriva	<i>[Signature]</i>
M. MONDOLONI Christophe	Sartène	<i>[Signature]</i>
Mme MONDOLONI Jeannine	Sartène	<i>[Signature]</i>
M. MOZZICONACCI José-Pierre	Olmeto	<i>[Signature]</i>
M. NICOLAI François	Arbellara	<i>[Signature]</i>
M. NICOLAI Jacques	Petreto-Bicchisano	<i>[Signature]</i>
M. OLLANDINI Jean-Baptiste	Propriano	<i>[Signature]</i>
M. PAOLI Jean-Charles	Fozzano	<i>[Signature]</i>
M. PAOLINI François	Giuncheto	<i>[Signature]</i>
M. PERENEY Jean	Viggiannello	<i>[Signature]</i>
Mme PIANELLI-CASANOVA Angélique	Propriano	<i>[Signature]</i>
M. PUCCI Joseph	Viggiannello	<i>[Signature]</i>
Mme RICCI BIANCHINI Anne	Sartène	<i>[Signature]</i> <i>Procuratore</i>

Mme ROBINET-MONDOLONI Margaux	Propriano	P/O 
M. ROCCA Antoine	Sainte-Marie-Figaniella	
M. SCANAVINO François-Joseph	Propriano	
M. SIMEONI Don Georges	Belvédère-Campomoro	
Mme TABERNER Elisabeth	Propriano	
M. TRAMONI Ange	Sartène	
M. TRAMONI Laurent	Sartène	
M. TRAMONI Michel	Bilia	

Absents

Caroline Caletti (a donné procuration) Colonna Michel (a donné procuration), Céline d'Antoli (a donné procuration), Anne Nicci-Bianchini (a donné procuration), Marguerite Noisivet Nasdolani (a donné procuration)

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Ange-François LEANDRI président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Jean-Baptiste OCCIANINI a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

M Jacques NICOLINI reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré TRENTE SIX conseillers/délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Michel GIACOMONI
- Jean-Charles PAOLI

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEANDRI Ange-François	41	QUARANTE ET UN.
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Anga - François LEANDRI a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Anga - François LEANDRI élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de M. vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à M. le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 37
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRAMONI Laurent	37	TRENTE SEPT.
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. TRAMONI Laurent a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 41
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>HOZZICONACCI</u> <u>Joël - Pierre</u>	<u>41</u>	<u>Quarante et un</u>
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M MOZZICONACCI José Pierre a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ... 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue ... 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MICHELETTI Vincenz	41	QUARANTE ET UN
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M MICHELETTI Vincent a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LEANDRI Jean-Yves</u>	<u>38</u>	<u>TRENTE HUIT</u>
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M LEANDRI Jean-Yves a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERENEY Jean	39	TRENTE NEUF
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. P. PERENEY Jean a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CAITUCOLT</u> <u>Paul-Joseph</u>	<u>38</u>	<u>TRENTE HUIT</u>
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. CAITUCOLI Paul-Joseph a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAOLINI François	41	QUARANTE ET UN
.....
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M PAOLINE François a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 40
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>PAOLI Jean-Charles</u>	<u>40</u>	<u>QUARANTE</u>
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M PAOLI Jean-Charles a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NICOLAI Jacques	41	QUARANTE ET UN.
.....
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M NICOLAI Jacques a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ... 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 40
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>COSTANZO Mathias</u>	<u>40</u>	<u>QUARANTE</u>
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. COSTANZO Melhies a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ISTRIA Petricee	41	QUARANTE ET UN
.....
.....
.....
.....

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M ISTRIA Petrice a été proclamé(e) onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M a été proclamé(e) douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.13. Élection du membre du bureau n° 13

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
De Peretti Incaspis Doucque	39	Trente-neuf
.....
.....
.....
.....

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.13.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°13

M De Peutti François Dominique a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.14. Élection du membre du bureau n°14

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Olaudin Jean Baptiste</u>	<u>41</u>	<u>quarante et un</u>
.....
.....
.....

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°14

M Ollau dui Kari Snphtle a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

A l'issue de la désignation des membres du bureau, le Président a procédé à la lecture de la Charte de l'élu local et a remis un exemplaire à chaque conseiller.

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le Mardi 15 AVRIL....., à
SEIZE.....
heures, CINQUANTE.....
minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le conseiller
communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,

ANGE-FRANÇOIS LEANDRI



Le conseiller communautaire le plus âgé,

JACQUES NICOLA



Le secrétaire,

JEAN-BAPTISTE OLLIVIERI



Les assesseurs,

MICHEL GIACOMONI



JEAN-CHRISTOPHE PAOLI

